



05.10.2018

Projet pilote de promotion du diagnostic de troupeau au moyen de prélèvements ciblés dans les exploitations porcines par le vétérinaire de troupeau (PCE-VT)

Description du projet

| | |
|---------------------------|---|
| Direction du projet : | Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV |
| Partenaire du projet : | Association suisse pour la médecine porcine ASMP |
| Groupe d'accompagnement: | Faculté VETSUISSE (représentants des cliniques porcines et des instituts de pathologie, bactériologie, virologie et parasitologie), ASVLD |
| Participants au projet: | Les vétérinaires de troupeau recrutés pour le projet pilote (VT) |
| Autres milieux impliqués: | Plate-forme « Réseau – santé des porcs », laboratoire de diagnostic |
| Lancement du projet: | janvier 2019 |
| Durée du projet: | 18 mois |

1. Contexte

L'Association suisse pour la médecine porcine (ASMP) a institué, en janvier 2017, un certificat d'aptitudes (CA) reconnu par la SVS intitulé « Suivi vétérinaire intégré du troupeau - prélèvement ciblé d'échantillons PLUS (porc) - SVS » abrégé (SVIT-PCE PLUS Porc). Ce certificat d'aptitudes a pour but d'habiliter le vétérinaire du troupeau (VT) à prélever lui-même des échantillons sur des cadavres de manière ciblée, de les évaluer, de les envoyer au laboratoire pour des examens complémentaires et de mettre en place les traitements adaptés aux résultats d'analyses. Le prélèvement ciblé d'échantillons (PCE) n'a pas pour objectif de remplacer l'examen anatomo-pathologique classique, mais de le compléter dans les cas où l'envoi du cadavre entier n'est pas possible ou n'est pas nécessaire. Il vise aussi à augmenter le nombre de porcs examinés et le nombre de diagnostics posés correctement. À la fin août 2018, 16 personnes avaient suivi le cours dans son intégralité et obtenu le certificat d'aptitudes.

L'OSAV estime que le prélèvement ciblé d'échantillons sur l'exploitation porcine complétera de manière judicieuse le diagnostic posé sur la base de l'examen anatomo-pathologique (programme PathoPig) et qu'il convient donc de l'encourager.

Le projet pilote PCE-VT vise aussi à promouvoir le prélèvement ciblé d'échantillons dans le troupeau de porcs et à en évaluer l'effet en termes d'amélioration du diagnostic de troupeau, du suivi intégré du troupeau et de la détection précoce. Il a aussi pour but d'évaluer la qualité et le caractère durable de la formation continue SVIT-PCE PLUS Porc.

2. Objectifs

- **L'objectif premier de ce projet est de renforcer le diagnostic et le suivi intégré du troupeau par le vétérinaire.**
 - Utiliser davantage toutes les possibilités d'analyses de laboratoire pour élucider le problème et poser le diagnostic devrait permettre d'améliorer le suivi du troupeau (recommandations, mesures et traitements plus précis) par le vétérinaire et renforcer ainsi son rôle dans la gestion globale du troupeau. Il en résultera une amélioration de l'état de santé des troupeaux porcins.
- **Dans le cadre de ce projet pilote, on examinera si les VT formés spécifiquement (titulaires du certificat d'aptitudes SVI-PCE PLUS Porc) pour prélever des échantillons de façon ciblée sur l'exploitation peuvent contribuer à améliorer le diagnostic de troupeau (également en comparaison ou en complément à PathoPig).**
- **À cette fin, il convient de promouvoir, dans le cadre de ce projet, le prélèvement ciblé d'échantillons à l'exploitation par des VT spécialement qualifiés (titulaires du certificat d'aptitudes SVI-PCE PLUS Porc) ainsi que des analyses de laboratoire ciblées pour poser le diagnostic.**
 - L'aide financière allouée aux VT pour le prélèvement ciblé d'échantillons sur l'exploitation a pour but d'améliorer la routine, les aptitudes et l'expertise des VT à prélever les échantillons de manière ciblée.
 - L'aide financière pour les analyses de laboratoire demandées par le VT vise à promouvoir des investigations complètes pour identifier la cause des problèmes de santé du troupeau.
 - Il s'agit de renforcer les compétences des VT pour qu'ils puissent établir et décider eux-mêmes dans quels cas il y a lieu d'effectuer un prélèvement ciblé suivi d'analyses de laboratoire ciblées et dans quels cas il est indiqué d'envoyer l'animal ou les animaux à un institut de pathologie pour un examen anatomo-pathologique.

Autres objectifs :

- Le projet SVI-PCE a aussi pour but de développer davantage les contacts entre les vétérinaires de troupeau et les laboratoires de diagnostic afin d'améliorer leur collaboration.

- En promouvant le prélèvement d'échantillons pour l'examen histologique, on vise aussi à impliquer explicitement les instituts de pathologie.
- La plus grande expertise des VT et le prélèvement régulier d'échantillons combinés à une analyse centralisée des données collectées dans le cadre de ce projet devraient renforcer la surveillance de la santé des porcs et la détection précoce des problèmes sanitaires dans cette population.

3. Structure et déroulement du projet

3.1. Conditions-cadres

Le vétérinaire de troupeau est l'élément central du projet: il est impliqué dans tous les processus de traitement du cas.

=> Tous les chemins mènent chez le VT:

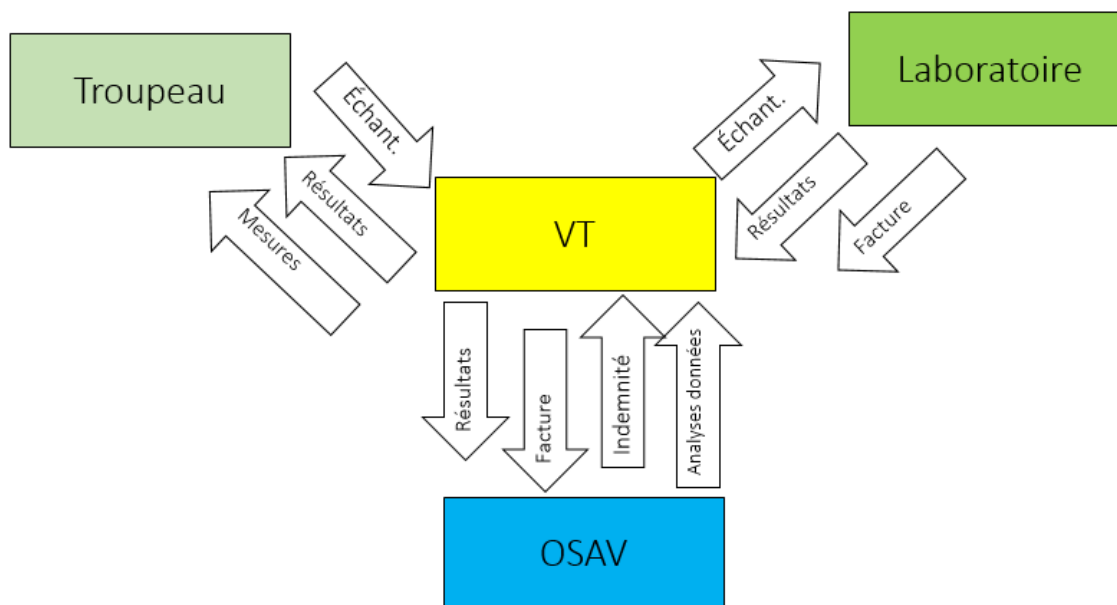


Illustration 1 : le vétérinaire de troupeau est un élément central : il est concerné par tous les processus de traitement du cas.

Conditions de participation

- Peuvent participer au projet les vétérinaires de troupeau qui, d'ici au début du projet pilote, ont obtenu le certificat d'aptitudes SVI-PCE PLUS Porc ou qui ont suivi avec succès la totalité des cours pour l'obtenir.
- Les vétérinaires de troupeau participant au projet acceptent de documenter leur travail conformément aux exigences de l'OSAV, à savoir:
 - Remplir entièrement le formulaire d'anamnèse & de constat (FAC) établi par l'OSAV et le lui transmettre
- Ils consentent à ce que le groupe d'accompagnement du projet évalue leurs anamnèses, examens et diagnostics en version anonymisée consignés sur les FAC.
- Ils participent aux réunions de travail prévues dans le cadre de la phase pilote(cf. section 3.3).

- Toutes les données transmises par les vétérinaires de troupeau seront traitées de manière confidentielle et utilisées uniquement sous forme anonyme et agrégée à des fins d'établissement de rapports. Exception : en cas d'épizootie ou de suspicion d'épizootie, l'information devra être transmise au vétérinaire cantonal compétent.
- Les vétérinaires de troupeau qui participent au projet peuvent facturer les prélèvements ciblés et les analyses de laboratoire à l'OSAV dans les limites définies par ce dernier (pour plus de détails, cf. section 3.2).
- Ils peuvent s'adresser aux cliniques porcines des 2 sites de la faculté VETSUISSE (Berne et Zurich), s'ils ont des questions ou s'ils souhaitent des éclaircissements concernant les cas qui ont fait l'objet d'un prélèvement ciblé. Ces cliniques fournissent un support continu (hotline).

Critères pour envoyer des échantillons / cas

- Les critères d'envoi des échantillons sont les mêmes que ceux du programme PathoPig. Il faut qu'au moins un des critères suivants soit rempli:
 - Taux élevé de morbidité et/ou de mortalité
 - Symptômes extraordinaires
 - Utilisation accrue d'antibiotiques
 - Problèmes de santé récurrents et résistant au traitement, de cause inconnue.
- Comme dans le cadre du programme PathoPig, on prélève, ici aussi, des échantillons sur trois animaux au maximum par troupeau et par problème de santé.
- Le VT décide en fonction du cas s'il est indiqué de prélever l'échantillon sur l'exploitation et quand il y a lieu d'envoyer le cadavre entier de l'animal au laboratoire via le programme PathoPig.
 - Il décide quels échantillons seront envoyés à quel laboratoire.
 - Dans le cadre de ce projet, le VT qui participe au projet peut envoyer des échantillons à des laboratoires à l'étranger uniquement si les analyses ont été définies au préalable et si elles sont payées par le projet (cf. liste de l'OSAV applicable)
- S'il s'agit de cas complexes ou peu clairs, le VT peut, après avoir prélevé les échantillons, envoyer 1 à 3 animaux supplémentaires à PathoPig. Dans ce cas, les prélèvements ciblés doivent être consignés sur le formulaire d'anamnèse PathoPig.

3.2. Procédure

Prélèvement des échantillons et saisie des données sur l'exploitation

- Le VT participant au projet prélève les échantillons selon le cas (échantillons d'organes, écouvillons, liquides corporels, etc.) et les prépare pour l'envoi (identification, emballage, demande d'analyse).
- Il consigne, dans le formulaire d'anamnèse et de constats (FAC) fourni, l'anamnèse, les symptômes cliniques pertinents relevés dans le troupeau ou sur l'animal concerné, les diagnostics de suspicion et, le cas échéant, les constats observés après avoir ouvert le cadavre.
 - Le modèle de formulaire est fourni par l'OSAV et se fonde sur le formulaire PathoPig (formulaire sur lequel inscrire à la fois l'anamnèse et les résultats de l'autopsie).

Étapes suivantes et documentation

- Le VT participant au projet envoie les échantillons, y compris la demande d'analyse et la partie imprimée « Anamnèse » du FAC, au laboratoire qu'il a choisi (cf. Point 3.1) pour les examens complémentaires (histologie, bactériologie, virologie, parasitologie, etc.)
- Le VT participant au projet reçoit et réunit les résultats d'analyse des laboratoires et les saisit au fur et à mesure dans le FAC électronique. Il saisit aussi les traitements qu'il a effectués ou qu'il a recommandés.
- Un certain temps après le prélèvement des échantillons (temps laissé à la libre appréciation du vétérinaire mais en général trois mois au maximum après le prélèvement), le VT participant

au projet effectue un examen de suivi ou un autre contrôle de suivi du troupeau (par téléphone ou dans le cadre d'une visite du troupeau) pour vérifier si le traitement ou si les mesures recommandées ont porté leurs fruits.

- Dès que le cas est clos (après réception de tous les résultats d'analyses, y compris ceux du contrôle de suivi), le VT participant au projet transmet le FAC **entièrement** rempli à l'OSAV par courrier électronique à l'adresse: frueherkennung@blv.admin.ch
- Une fois par mois, le VT participant au projet envoie à l'OSAV une facture groupée relative aux cas clos, aux échantillons prélevés et aux analyses de laboratoire réalisées (cf. modèle de facture établi par l'OSAV). Le montant de la facture (prélèvements et analyses) ne doit pas dépasser le cadre tarifaire (cf. Tableau 1). L'OSAV prend en charge les coûts dans les limites définies uniquement s'il a reçu le FAC entièrement rempli.

Tableau 1: liste des indemnités maximales / de la subvention maximale par cas

| Catégorie d'animaux ou activité | Montant maximal pour le prélèvement et l'administration du projet (en CHF, hors TVA) | Forfait pour les analyses de laboratoire (en CHF, hors TVA) |
|---|--|---|
| Porcelets sous la mère / Porc à l'engrais | | |
| 1 | 80.- | 120.- |
| 2 | 100.- | 300.- |
| 3 | 120.- | 380.- |
| Truie reproductrice / verrat | | |
| 1 | 120.- | 280.- |
| 2 | 120.- | 380.- |
| 3 | 120.- | 380.- |
| Contrôle de suivi | 30.- | - |

Analyse des données / documentation:

- Les FAC relatifs aux prélèvements ciblés sont conservés par l'OSAV. Les données sont enregistrées dans une banque de données centrale, comme dans le cas du PathoPig, et leur analyse est réalisée durant la phase du projet par l'OSAV.
- Une liste des analyses effectuées, des symptômes relevés et des diagnostics posés est adressée à intervalle régulier et sous forme anonymisée (où n'apparaissent pas les noms du VT et de l'exploitation porcine) aux membres du groupe d'accompagnement du projet à des fins d'appréciation. Elle permet une comparaison avec les objectifs de formation fixés dans le certificat d'aptitudes et l'identification de points et de domaines techniques où subsistent des incertitudes concernant la procédure correcte et, le cas échéant, un besoin de formation.

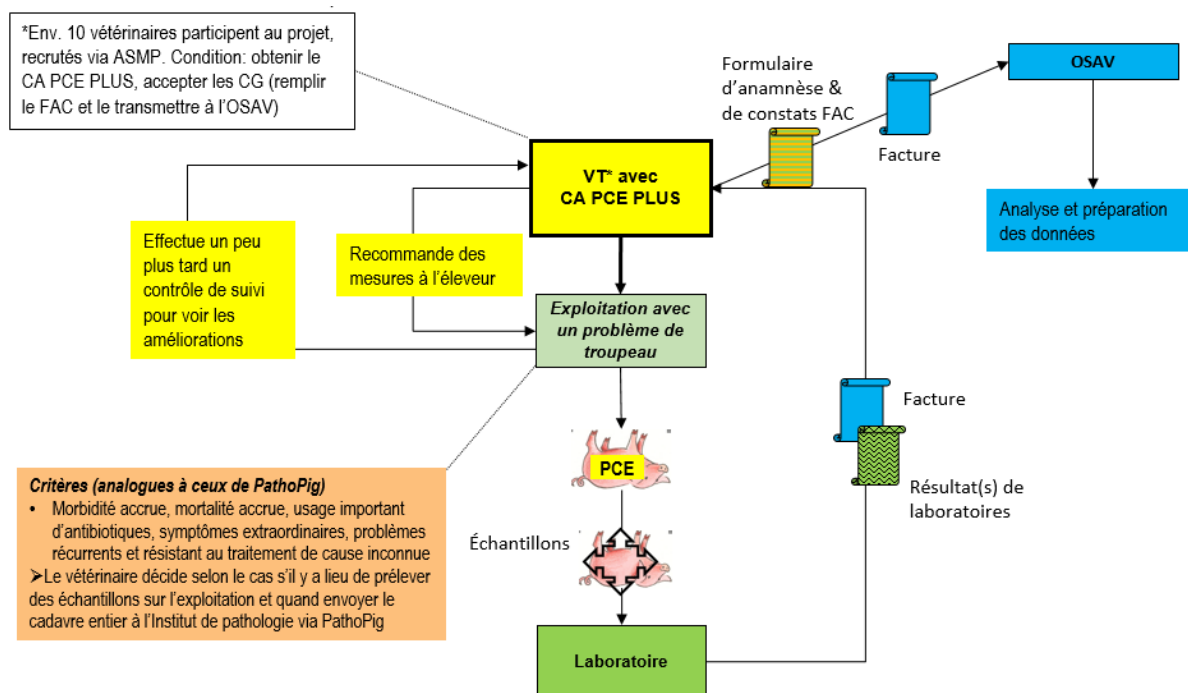


Tableau 2: présentation schématique des processus du projet PCE-VT

3.3. Réunions de travail

Des réunions de travail pour les VT participant au projet pilote seront organisées par les directeurs des cliniques de médecine porcine de Berne (Prof. Dr. Heiko Nathues) et de Zurich (PD Dr. med.vet. Xaver Sidler) avec la participation de représentants du groupe d'accompagnement du projet. Elles ont pour but de favoriser les échanges entre les participants sur les expériences faites, de développer les capacités et les expertises dans le prélèvement ciblé d'échantillons, le diagnostic, la gestion du troupeau et l'évaluation du projet. Elles permettent d'aborder les sujets qui seront traités lors de la prochaine formation des VT du projet (discussions de cas). Les sujets sont identifiés avant les réunions de travail au moyen d'un questionnaire à remplir par les VT participant au projet. Avant chaque réunion de travail, ces vétérinaires soumettent un de leurs cas au directeur de la réunion pour une éventuelle discussion. Cette discussion de cas a pour but non seulement de former les VT participant au projet mais aussi de vérifier si les objectifs du projet de PCE par les VT sont atteints. Ces réunions de travail sont aussi l'occasion pour l'OSAV de présenter et de discuter les résultats des analyses de données (tendances, qualité des données, sources d'erreurs, indicateurs importants pour la détection précoce).

Trois réunions de travail seront organisées au cours de ce projet (après 6, 12 et 18 mois) sur les deux sites (dans la région de ZH sous la direction du PD Dr med. vet. Xaver Sidler et dans la région de BE sous la direction du Prof. Dr Heiko Nathues). Elles dureront environ deux heures. Les coûts de leur organisation (location des locaux, repas) sont pris en charge par l'OSAV. Les heures de réunion et les frais de déplacement sont supportés par les VT participant au projet et les représentants du groupe d'accompagnement du projet.

Calendrier du projet pilote

| QUOI | QUI | QUAND |
|---|---|------------------------------|
| Recrutement des vétérinaires de troupeau | ASMP, OSAV | De septembre à décembre 2018 |
| Meeting de lancement du projet PCE par les VT | OSAV, ASMP, groupe d'accompagnement du projet, VT participant au projet | Janvier 2019 |
| Première réunion de travail | Vetsuisse, VT participant au projet, OSAV | Après 6 mois environ |
| Deuxième réunion de travail | Vetsuisse, VT participant au projet, OSAV | Après 12 mois environ |
| Troisième réunion de travail | Vetsuisse, VT participant au projet, OSAV | Après 18 mois environ |
| Évaluation intermédiaire des PCE | OSAV, groupe d'accompagnement du projet, mandataire externe | Après 9 mois environ |
| Fin de l'évaluation, décision de reconduire le projet | OSAV, groupe d'accompagnement du projet, mandataire externe | Automne 2020 |

4. Évaluation du projet pilote

L'évaluation sera effectuée à deux niveaux :

- a) évaluation de l'efficacité de la formation pour obtenir le certificat d'aptitudes SVI-PCE PLUS Porc en termes de compétences techniques des vétérinaires qui prélèvent les échantillons de manière ciblée
- b) évaluation de l'effet du projet sur le renforcement de la santé porcine et de la détection précoce par un diagnostic/suivi des troupeaux optimisé comme complément à PathoPig.

L'évaluation sera réalisée en deux parties:

1. Une évaluation interne par le groupe de projet, qui sera effectuée de préférence lors des réunions de travail;
2. Une évaluation externe par un mandataire, qui analysera les cas enregistrés dans la banque de données de l'OSAV et qui interrogera les participants, à savoir les VT participant au projet, les laboratoires, les détenteurs d'animaux et le groupe d'accompagnement du projet.